



Décès d'un des pères fondateurs du SAF – Hommage de Jean-Louis Brochen à Roland Rappaport

## DEVOIR DE MÉMOIRE

Qui se souvient parmi les jeunes adhérents du SAF, des pères fondateurs, Francis Jacob premier président dans les années qui suivirent mai 1968, Claude Michel qui lui succéda et qui imposa une méthode de réflexion collective dont son esprit de synthèse permettait de tracer la doctrine du syndicat, enfin Paul Bouaziz dont j'eus l'honneur d'être le secrétaire général pendant ses deux années de présidence, avant de lui succéder. Paul fut le président qui inscrivit le SAF au premier plan de la représentation professionnelle et parmi les premières forces de proposition du barreau, grâce à l'organisation des colloques historiques de Droit social et de Droit pénal suivis par ceux de Droit de la famille et de Droit des étrangers...

Le Bureau et le Conseil syndical du SAF qui se réunissaient alors rue du Renard dans le bureau de Paul, réunissait de grandes figures de la gauche du Barreau français, et pour n'en citer que quelques uns, Henri Leclerc, Henri Noguères, Tiennot Grumbach, Maurice Butin, Roland Rappaport... chacun ayant honoré leur vie d'avocat par des combats inscrits dans l'histoire des droits de l'Homme.

Francis Jacob, Henri Noguères, Tiennot Grumbach ne sont plus des nôtres que par les riches souvenirs qu'ils nous ont laissés, et Roland Rappaport vient à son tour de nous quitter. J'ai voulu à la demande de notre président, dire à ceux qui me liront ce que Roland fut pour moi.

Roland Rappaport fut d'abord l'homme des indignations devant toutes les formes d'injustice ou de discrimination, des passions et des combats de toujours, depuis son engagement contre la torture en Algérie et sa défense de Josette Audin et de ses enfants pour que la vérité soit faite sur les conditions et la responsabilité de la France dans la mort de Maurice Audin, qui l'amena tout récemment à demander un rendez vous au président algérien Abdelaziz Bouteflika ou à poser « La Question à François Hollande. »

De même, son attachement aux Enfants d'Isieu ou son rôle dans le procès de Klaus Barbie, ses interventions pour le vote des étrangers non européens aux élections locales, qu'il appelait l'arlésienne, ne pouvaient laisser personne indifférent tant il était habitué par ces sujets.

La curiosité de Roland, toujours en éveil, nourrissait nos réflexions sur le livre qu'il venait de lire, le film ou la pièce de théâtre qu'avec Lydie, son épouse, ils avaient vu et qu'il ne fallait pas manquer, l'exposition où ils avaient emmené Olivier et Thomas leurs petits-fils dont les réflexions les avaient enchantés par leur sensibilité, leur intelligence et leur maturité.

Jamais, la vie professionnelle menée avec ses chères associées Claire Hocquet et Judith Schor, avec passion autour de la défense des pilotes de ligne, tant sur la défense de leur statut et de leur droit que de leur responsabilité dans de dramatiques accidents, des droits d'auteurs et des héritiers et légataires testamentaires d'écrivains et d'artistes et de la défense du monde de la culture, l'engagement politique intransigeant dans la société et la cité, ou le rôle d'un avocat général requérant la peine de mort qu'il incarna dans « Moi Pierre Rivière » de René Allio ou celui de l'avocat du FMI dans « Bamako » d'Abderrahmane Cissoko, n'ont distrait Lydie et Roland de leurs attachements familiaux et amicaux et ils ont su créer autour d'eux, dans leur merveilleuse et chaleureuse longère de Port-Blanc, un lieu familial et amical où avec leurs enfants Sylvain, Mariana et Fabrice et leurs merveilleux petits-enfants Olivier, Thomas et Emma, ils recevaient leurs amis qui se sentaient ainsi de la famille.

En nous quittant, Roland, tu laisses le SAF un peu orphelin.

**Jean Louis Brochen**

Le 29 juin 2017